Nations Unies S/2017/712



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 août 2017
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'accord politique du 31 décembre 2016

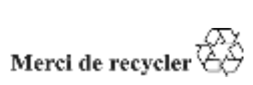
1. Le présent rapport porte sur l'évolution de la situation en République démocratique du Congo depuis le 30 juin 2017 et est soumis en application de la résolution 2348 (2017) du Conseil de sécurité, dans laquelle ce dernier a prié le Secrétaire général de le tenir informé par écrit tous les 45 jours, des progrès réalisés et des obstacles qui pourraient se poser aux niveaux politique et technique dans la mise en œuvre de l'Accord politique global et inclusif signé le 31 décembre 2016.

I. Principaux faits politiques récents concernant l'application de l'accord

2. Les tensions politiques ont continué de s'intensifier en République démocratique du Congo, alors que persistent les obstacles à la pleine mise en œuvre de l'accord politique du 31 décembre 2016 qui devrait mener le pays à des élections pacifiques et crédibles et la fin d'une période de transition politique, avec pour toile de fond le mécontentement grandissant de la population quant à ce processus politique, exacerbé par une situation socioéconomique qui empire. La situation sur le plan de la sécurité reste préoccupante dans plusieurs régions du pays, notamment dans l'est et dans la région du Kasaï, et des incidents se sont produits à Kinshasa et dans d'autres grands centres urbains. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les signataires de l'accord politique doivent toujours parvenir à un consensus sur sa mise en œuvre sans exclusive, en particulier pour ce qui est de créer des conditions propices à la tenue d'élections présidentielles et d'élections législatives nationales et provinciales en temps voulu et de manière crédible et transparente.

3. Dans une déclaration en date du 1er juillet, mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo a rappelé à tous les signataires de l'accord du 31 décembre leur obligation d'appliquer intégralement et scrupuleusement les termes de l'accord. Il a souligné que la responsabilité première de l'organisation des élections incombe à la Commission électorale nationale indépendante, à laquelle il a demandé de publier sans plus attendre un calendrier officiel consensuel pour la tenue des élections. Mon Représentant spécial a en outre rappelé l'importance des mesures qui permettront d'instaurer la confiance nécessaire à la promotion d'un consensus véritable. Le Président de la Commission, Corneille Nangaa, a répondu le 4 juillet dans les médias en faisant valoir que la Mission de l'Organisation des

17-13631 (F) 180817 180817





Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) n'avait pas pour mandat d'organiser des élections, mais de maintenir la paix.

4. Le 7 juillet à Paris, lors d'une réunion de haut niveau sur le processus électoral en République démocratique du Congo tenue à l'initiative de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Corneille Nangaa a présenté un état actualisé de la situation, y compris une proposition d'échéances minimales requises pour mener à bien le processus, qui rendraient difficile la tenue de l'échéance fixée à décembre 2017.

5. Le 13 juillet, le Ministre de la communication et des médias et porte-parole du Gouvernement, Lambert Mende, a déclaré que, conformément à l'accord du 31 décembre 2016, le Conseil national de suivi de l'Accord et du processus électoral, le Gouvernement et la Commission électorale nationale indépendante avaient ensemble la prérogative d'examiner plus avant le calendrier électoral. Le 20 juillet, le Président de l'Union pour la nation congolaise, Vital Kamerhe, a formulé des observations allant dans le même sens et déclaré que la décision de reporter les élections au-delà de décembre 2017 ne pourrait être prise que conjointement par la Commission, le Conseil et le Gouvernement, et a exhorté la Commission à publier un calendrier électoral détaillé. Le Rassemblement des forces politiques et sociales de la République démocratique du Congo acquises au changement, plateforme de l'opposition, et les parties qui la constituent ont fait plusieurs déclarations dénonçant les observations du Président de la Commission, qu'ils ont qualifiées de « déclaration de guerre contre le peuple congolais » en appelant à « des actes de résistance » dès le 22 juillet. Ces « actes de résistance » ne se sont toutefois pas concrétisés.

6. Le Président Joseph Kabila a délégué aux présidents des deux chambres du Parlement la prérogative de réunir les membres désignés du Conseil national de suivi de l'Accord et du processus électoral pour vérifier leurs pouvoirs, discuter de la nomination par consensus du président du Conseil et établir le bureau du mécanisme de suivi/surveillance. Le 3 juillet, le Président de l'Assemblée nationale, Aubin Minaku, a présidé une réunion préliminaire des membres pressentis du Conseil, ce que de nombreux partis de l'opposition ont critiqué, y compris l'Union pour la nation congolaise, signataire de l'arrangement particulier du 27 avril, qui a mis en route le processus de création du Conseil. Le 20 juillet, le Président du Sénat, Léon Kengo wa Dondo, a rencontré la plupart des délégués proposés pour le Conseil, avant de tenir, le 22 juillet, une réunion coprésidée par les présidents des deux chambres du Parlement. Lors de cette réunion, Joseph Olenghankoy, le Président des Forces novatrices pour l'union et la solidarité, qui dirige la frange dissidente Rassemblement, a été nommé Président du Conseil. Adolphe Lumanu (majorité présidentielle) et Vital Kamerhe ont été nommés Vice-Présidents du mécanisme de suivi/surveillance, un troisième poste étant attribué au Front pour le respect de la Constitution, groupe d'opposition dirigé par le Mouvement de libération du Congo. Vital Kamerhe a décliné les fonctions de vice-président, avançant que le processus de désignation des membres du Conseil n'était pas conforme aux dispositions y relatives de l'accord du 31 décembre 2016. Le 24 juillet, le Secrétaire général de la Conférence épiscopale nationale du Congo, Abbott Donatien Nshole, a désapprouvé le processus qui a conduit à la nomination du président et des membres du Conseil, en invoquant le manque de consensus et d'ouverture. Le 25 juillet, le porte-parole de la branche dissidente du Front pour le respect de la Constitution, Lumuna Ndubu, a accepté le poste de vice-président du Conseil qu'avait auparavant refusé Eve Bazaiba, coordonnateur du Front et Secrétaire général du Mouvement de libération du Congo. Le même jour, Joseph Olenghankoy a présidé la première réunion du Conseil, qui a abouti à la constitution

de deux commissions chargées, respectivement, de l'élaboration des textes réglementaires régissant le mécanisme et du projet de budget de celui-ci.

7. Le 17 juillet, le Président Kabila a nommé le général de corps d'armée Dieudonné Amuli, ancien chef d'état-major adjoint chargé du renseignement et des opérations au sein des Forces armées de la République démocratique du Congo, au poste de commissaire général de la police nationale, pour remplacer le général Charles Bisengimana. D'autres changements ont été faits au niveau de la direction des services de sécurité, notamment de la police nationale, aux échelles nationale et provinciale.

8. Le Rassemblement s'est réuni en conclave les 21 et 22 juillet. Le mouvement d'opposition a réitéré ses appels en faveur de la mise en œuvre des mesures de confiance envisagées dans l'accord politique, s'agissant notamment de la libération des prisonniers et des restrictions à l'espace démocratique, des mesures visant à promouvoir l'indépendance de la Commission électorale nationale indépendante, la publication du calendrier électoral et la tenue d'élections d'ici à décembre 2017. Le Rassemblement a annoncé un programme de mobilisation, prévoyant notamment deux grèves générales, les 5 et 9 août, des manifestations dans les grandes villes le 20 août et d'autres actions devant être menées après le 1er octobre, si la Commission n'appelait pas les électeurs à participer au scrutin en décembre 2017. En réponse à cela, le Ministre de la communication et des médias et porte-parole du Gouvernement a déclaré que toute tentative de renverser ce dernier serait considéré comme un crime contre la nation et contre l'État, qui serait réprimé conformément à la Constitution.

9. Le 27 juin, le Vice-Secrétaire général de la majorité présidentielle, Joseph Kokonyangi, a déclaré qu'un référendum constitutionnel pourrait s'avérer une solution à l'échec des négociations sur la tenue des élections. Le 11 juillet, l'Union des démocrates socialistes, parti affilié à la majorité présidentielle, a préconisé des réformes en vue de modifier le mode de scrutin. Le 15 juillet, le mouvement des jeunes du Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie, parti dominant de la majorité présidentielle, a appelé à proclamer l'état d'urgence.

10. Les acteurs politiques ont exprimé des vues diverses concernant la transition après décembre 2017. Le 11 juillet, l'Union pour la démocratie et le progrès social a recommandé une période de transition de six mois correspondant au premier semestre de 2018, sans le Président Kabila, si les élections n'étaient pas organisées conformément à l'accord politique. Le 14 juillet, le Président du parti politique Liberté et ancien Ministre de l'industrie, Germain Kambinga, a préconisé une transition de 18 mois, sous réserve d'une prorogation de trois mois en cas de force majeure, dirigée par le Président Kabila et un premier ministre venant de l'Union.

II. Principaux faits récents concernant l'application de l'accord

Faits récents concernant les opérations électorales

11. La Commission électorale nationale indépendante a indiqué qu'au 29 juillet, elle avait enregistré plus de 37 millions d'électeurs inscrits (90 %), dont 48 % de femmes, sur les quelque 41 millions d'électeurs que compte le pays. Le taux de participation des femmes aux opérations en cours d'inscription des électeurs allait de 43 % à 48 %, exception faite des provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, où il s'établissait à 51 % du fait de mesures spéciales mises en œuvre par la Commission, en coopération avec les autorités locales et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Pour ce qui est des cinq provinces de la

région du Kasaï, qui représentent 16 % de l'électorat estimé, selon la Commission, l'inscription des électeurs est en bonne voie dans les provinces du Kasaï oriental et de Sankuru et dans la majeure partie de la province de Lomami. Les opérations d'inscription des électeurs devraient démarrer au mois d'août dans les provinces du Kasaï central et du Kasaï et dans les territoires de Kamiji et Luilu de la province de Lomami, qui représentent 8,5 % de l'électorat estimé. Du fait de l'obligation faite aux bureaux d'inscription sur les listes électorales d'assurer leurs fonctions durant 90 jours et du temps nécessaire à la compilation des données enregistrées, le processus d'inscription des électeurs à l'échelle de l'ensemble du pays ne sera vraisemblablement pas achevé avant novembre 2017.

12. Le 18 juillet, la Commission électorale nationale indépendante a annoncé son intention d'organiser le 26 août des élections aux fonctions de gouverneur dans 11 provinces (Bas-Uélé, Équateur, Haut-Katanga, Haut-Lomami, Kasaï central, Kwilu, Mongala, Sud-Kivu, Sud-Ubangi, Tshopo and Tshuapa). Cette annonce faisait suite à une série de motions de censure initiées en octobre 2016, principalement par les députés de province de la majorité présidentielle à l'encontre de gouverneurs de leur propre camp au motif qu'ils auraient détourné des fonds et manqué d'intégrité. Les élections n'ont pas encore eu lieu.

Restrictions touchant l'espace politique et violence liée à l'application de l'accord politique et au contexte électoral

13. Dans la note semestrielle qu'il a publiée le 26 juillet, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a recensé 430 cas de violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales liés à des restrictions touchant l'espace démocratique dans le cadre des élections, qui se sont produits dans le pays entre janvier et juin; il s'agit essentiellement de violations du droit à la liberté et la sécurité de la personne, du droit à la liberté d'opinion et à la liberté d'expression (98 incidents) et du droit de réunion pacifique (80 incidents). Ces données confirment une tendance croissante à la violation des droits et des libertés politiques depuis 2015, qu'aggravent l'absence d'enquêtes véritables et systématiques et le fait que ceux qui violent les droits de l'homme ne sont pas amenés à rendre des comptes. Les membres de la police nationale restent les principaux auteurs présumés de ces violations et seraient responsables de 211 des cas recensés. Les Forces armées de la République démocratique du Congo seraient responsables de 90 cas, suivies des autorités politiques et administratives (44 cas), des membres de l'Agence nationale de renseignements (35 cas), des groupes armés (28 cas), des autorités judiciaires (16 cas) et d'autres agents de l'État (6 cas).

Mesures de confiance

14. Il faut d'urgence progresser dans la mise en œuvre des mesures de confiance préconisées dans l'accord politique du 31 décembre 2016. Selon les partis d'opposition, un grand nombre de prisonniers politiques est toujours détenu, le Gouvernement affirmant pour sa part que certaines des personnalités en vue qui sont en détention ont été inculpées pour des infractions pénales sans lien avec leurs activités politiques. En outre, l'interdiction générale des manifestations publiques est maintenue dans la plupart des grandes villes. Le 10 juillet, le maire de Kisangani (province de la Tshopo) a interdit une campagne d'information autour de l'inscription sur les listes électorales organisée par le Mouvement de libération du Congo. Le 19 juillet, la procédure en appel dans l'affaire concernant l'ancien gouverneur de la province du Katanga, Moïse Katumbi, qui avait été condamné en 2016 à trois ans d'emprisonnement pour avoir contrefait des documents aux fins de l'acquisition d'une propriété par le tribunal de paix de Kamalondo, a commencé au tribunal de grande instance de Lubumbashi (province du Haut-Katanga). Les

avocats de Katumbi ont constaté plusieurs irrégularités dans la procédure mais ont été déboutés par le tribunal. La volonté de compromettre l'impartialité des magistrats est une source de préoccupation, d'autant plus que des tireurs non identifiés ont tenté d'assassiner l'un des juges la nuit qui a précédé l'audience. Par ailleurs, les agents de l'État multiplient depuis le début juillet les actes d'intimidation et de harcèlement à l'encontre de Gabriel Kyungu Wa Kumwanza, Président de l'Union nationale des fédéralistes du Congo, qui dirige aussi le Rassemblement dans le Haut-Katanga.

III. Bons offices pour l'application de l'accord et faits nouveaux dans la région

15. Le Gouvernement a intensifié les initiatives diplomatiques destinées à élargir le soutien régional. Le 2 juillet, le Président Kabila s'est rendu à Addis-Abeba dans le cadre du vingt-neuvième Sommet de l'Union africaine afin d'obtenir le soutien de ses partenaires africains face aux sanctions ciblées imposées par l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique à certains responsables congolais. À la demande du Gouvernement congolais, les membres du Conseil exécutif de l'Union africaine ont dénoncé ce qu'ils estimaient être des sanctions unilatérales injustes visant des États et des citoyens d'États membres de l'Union africaine. En ce qui concerne l'accord politique du 31 décembre, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a exhorté à sa mise en œuvre effective et consensuelle, dans la perspective de l'organisation des élections en décembre 2017, et a appelé à désigner d'urgence le président et les membres du Conseil national de suivi de l'Accord et du processus électoral.

16. La Conférence épiscopale nationale du Congo a pris fermement position en faveur de la pleine application de l'accord du 31 décembre 2016 et de la tenue d'élections en 2017, en demandant au peuple congolais de « prendre la responsabilité de son avenir », initiative que la majorité présidentielle et le Gouvernement ont qualifiée d'appel à l'insurrection. Le 4 juillet, l'Église catholique a lancé une campagne de sensibilisation au rôle des manifestations pacifiques à l'appui de l'accord politique.

17. Le 7 juillet, à Paris, l'OIF a organisé une réunion extraordinaire en collaboration avec le Groupe international de contact pour la région des Grands Lacs, afin de discuter des enjeux électoraux en République démocratique du Congo. Le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, Léonard She Okitundu, et le Président de la Commission électorale nationale indépendante, Corneille Nangaa, ont assisté à cette réunion.

18. Le 13 juillet, lors d'une réunion extraordinaire tenue à Luanda, le Conseil des ministres du mécanisme tripartite créé entre l'Angola, la République démocratique du Congo et l'Afrique du Sud a unanimement dénoncé l'ingérence étrangère dans les affaires intérieures de la République démocratique du Congo, en appelant à la levée des sanctions ciblées imposées à des responsables de la République démocratique du Congo par les organisations et des pays non africains.

19. Dans le rapport final de la dix-neuvième réunion du Comité ministériel de l'Organe de coopération en matière de politique, défense et sécurité, qui s'est tenue en République-Unie de Tanzanie du 17 au 21 juillet 2017, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a affirmé que l'instabilité dans la région du Kasaï compromettait le calendrier électoral envisagé dans l'accord politique, et a dénoncé « l'ingérence extracontinentale dans les affaires intérieures des États membres de l'Union africaine » en appelant à la levée des sanctions

ciblées visant des responsables de la République démocratique du Congo. La SADC envisage de nommer un envoyé spécial pour la République démocratique du Congo et de créer un bureau temporaire pour mieux soutenir le processus électoral et faciliter la liaison avec la MONUSCO, en comptant que sa présence dans le pays permettrait de rétablir la confiance parmi la population et d'assurer un appui régional en faveur du processus régional.

20. Mon Représentant spécial et mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs ont mené des missions de bons offices pour promouvoir la mise en œuvre rapide et intégrale de l'accord de paix du 31 décembre 2016, et ont cherché avec les acteurs nationaux et les partenaires régionaux et internationaux une solution à l'impasse politique.

21. Mon Représentant spécial a continué d'encourager les parties prenantes congolaises à rester attachées au processus politique, en particulier à sa mise en œuvre. Il a notamment rencontré, le 17 juillet, le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur et de la sécurité, Emmanuel Shadary Ramazani, qui l'a encouragé à prendre contact séparément avec la majorité présidentielle et le Rassemblement au sein d'un petit groupe, afin de promouvoir le consensus quant au processus politique; également le 17 juillet, le Secrétaire général de la Conférence épiscopale nationale du Congo, Abbott Donatien Nshole, qui a affirmé qu'il incombait au Gouvernement et à la Commission électorale nationale indépendante de briser l'impasse actuelle en mettant en œuvre les mesures de confiance et en publiant un calendrier électoral, respectivement; et le 23 juillet, le Président du Rassemblement, Félix Tshisekedi, qui a présenté la nomination de Joseph Olenghankoy à la tête du Conseil national de suivi de l'Accord et du processus électoral comme une autre tactique de la majorité au pouvoir pour retarder les élections, tout en déplorant la position des acteurs régionaux comme la SADC, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs vis-à-vis de la République démocratique du Congo. En faisant fond sur ces échanges, mon Représentant spécial a continué d'encourager toutes les parties prenantes à entamer un dialogue direct pour trouver un moyen consensuel et inclusif d'appliquer strictement et intégralement l'accord du 31 décembre 2016, de créer des conditions propices à la tenue d'élections pacifiques et crédibles et de tenir ces élections en décembre 2017 au plus tard.

22. Mon Envoyé spécial s'est notamment concerté avec les partenaires régionaux et internationaux quant aux moyens de promouvoir et d'harmoniser la participation de la communauté internationale aux efforts des parties congolaises pour soutenir la mise en œuvre de l'accord politique. À cet égard, il a rencontré à Addis-Abeba, le 17 juillet, le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, et le Commissaire aux affaires politiques, Minata Samate Cesouma, pour encourager la poursuite du partenariat étroit entre l'ONU et l'Union africaine afin de faciliter la tenue d'élections pacifiques et crédibles. Le Président de la Commission s'est félicité de l'action conjointe des deux organisations et a exhorté les garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région à prendre de nouvelles mesures, y compris en effectuant des visites conjointes en République démocratique du Congo afin de maintenir le contact avec l'ensemble des parties prenantes au processus politique. Le 2 août, mon Envoyé spécial a rencontré le Président du Congo, Denis Sassou Nguesso, pour discuter, entre autres, des efforts régionaux en faveur de l'application de l'accord du 31 décembre 2016.

IV. Observations

23. Le processus politique en République démocratique du Congo est marqué par le fossé grandissant qui sépare les mouvements d'opposition et la majorité au pouvoir pour ce qui est de la mise en œuvre de l'accord politique, dans un contexte où l'espace démocratique s'amenuise. De nombreux acteurs de l'opposition, y compris les partis de l'opposition qui ont jusqu'à présent suivi une approche plus collaborative (à savoir le Mouvement de libération du Congo et l'Union pour la nation congolaise), pourraient devenir moins favorables à l'accord si les divergences avec la majorité au pouvoir persistent. Ce qui est perçu comme portant atteinte à l'accord politique, notamment la nomination du Premier Ministre, la signature de l'arrangement particulier amendé et la mise en place controversée du Conseil national de suivi de l'Accord et du processus électoral, a entamé la confiance que les parties prenantes avaient dans le processus politique au début de 2017 et amené des divisions au sein des mouvements d'opposition et de la majorité au pouvoir, et entre eux. En outre, la confiance qui s'était instaurée entre les signataires de l'accord s'est estompée. Une volonté politique déterminée et un large consensus s'imposent donc d'urgence pour assurer la mise en œuvre stricte et intégrale de l'accord politique du 31 décembre 2016 et éviter une nouvelle phase de confrontation politique, compte tenu en particulier de la montée des tensions politiques qui résulte des appels répétés de nombreux mouvements d'opposition, de la Conférence épiscopale nationale du Congo et de la société civile demandant la tenue des élections en décembre 2017 au plus tard, conformément aux dispositions de l'accord politique. En l'absence de conditions propices à la tenue d'élections crédibles et inclusives, qui se déroulent dans le calme et en temps voulu et qui conduisent à une passation pacifique du pouvoir et mettent fin à la période de transition, la crise politique en République démocratique du Congo pourrait s'aggraver, exacerbant une situation déjà préoccupante sur les plans de la sécurité et des droits de l'homme et en termes humanitaires et économiques.

24. Pour qu'avance la mise en œuvre de l'accord politique du 31 décembre 2016, les parties doivent faire la preuve de leur volonté politique et collaborer de manière plus constructive. L'application immédiate, intégrale et concrète des mesures de confiance, l'opérationnalisation consensuelle du Conseil national de suivi de l'Accord et du processus électoral et la publication d'un calendrier électoral conformément aux dispositions de l'accord politique sont essentielles pour parvenir au niveau de confiance qui permettra de sortir le processus politique de l'impasse. Il est tout aussi essentiel d'élargir l'espace démocratique et de respecter pleinement les droits et les libertés politiques de tous, notamment les libertés d'opinion, d'expression et de réunion pacifique, afin de mettre en place les conditions nécessaires à la tenue d'élections paisibles et crédibles. Il est impératif de mettre fin aux privations de liberté fondées sur des motifs politiques et autres actes d'intimidation à l'encontre de personnes exprimant une opinion perçue comme critique à l'égard du Gouvernement, et de faire rendre des comptes aux responsables de violations des droits de l'homme. En outre, il est essentiel de veiller à ce que les forces de sécurité de l'État respectent pleinement les droits de l'homme, notamment en s'abstenant de faire un usage excessif ou disproportionné de la force pour maintenir l'ordre, et à tenir pour responsables ceux qui les violent, et que toutes les parties prenantes, de part et d'autre de la fracture politique, fassent preuve de la plus grande retenue afin que s'instaurent des conditions propices à la tenue des élections. J'exhorte les parties prenantes congolaises à s'engager à nouveau en faveur de la mise en œuvre de l'accord du 31 décembre 2016, notamment des mesures de confiance, afin d'ouvrir la voie à une transition paisible et crédible. Compte tenu de ce qui précède, la poursuite du dialogue politique avec tous les principaux acteurs et la société civile sera cruciale. Il importera aussi que les acteurs régionaux et

internationaux mènent des actions concertées et partageant la même conception de la complexité de situation en République démocratique du Congo et envisagent des solutions prévoyant une prise en main par les Congolais. Mon Représentant spécial, en étroite collaboration avec mon Envoyé spécial, continuera d'exercer ses bons offices, en coordination avec les partenaires régionaux et internationaux, pour aider les parties prenantes congolaises à trouver un consensus qui permette de faire avancer le processus politique.